

**Département de Seine-et-Marne**  
**Commune de Villiers-sous-Grez**  
**Procès-verbal**  
**Conseil municipal du 4 juillet 2023 à 20h30**

---

**Présents** : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoint, Guillaume Chapet, Catherine Ceraudo, Etienne Brehier, Jean-Pierre Girard et Thomas Bonfils Conseillers.

**Absents excusés** :

Catherine Ballay donne pouvoir à Christine Groetzing

Martine Melet donne pouvoir à Yves Loir

Paul Lanouguere donne pouvoir Etienne Bréhier

Emmanuelle Sormail donne pouvoir à Laetitia Lepaisant

Gabriel Massart donne pouvoir à Thierry Masson

**Absent** : Titouan Poncelin de Raucourt,

**Secrétaire** : Christine Groetzing

**Approbation du procès-verbal du 6 juin 2023 et du 9 juin 2023**

A l'unanimité.

**DELIBERATIONS** :

**Adhésion à la convention de participation en prévoyance souscrite par le centre de gestion** :

Actuellement les agents municipaux bénéficient de la prévoyance auprès de la MNT avec une participation à hauteur de 30.50€ de la collectivité. Une saisine a été faite au centre de gestion qui a obtenu des meilleurs taux en regroupant les collectivités.

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent.

Vu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal *décide* :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT
- que le contrat souscrit aura un caractère facultatif
- de sélectionner pour l'ensemble de ses agents (*au choix*)
  - la formule 2

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 30.50€ par agent et par mois qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2023 au chapitre 012 – article 6411 et 6413, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Les membres approuvent à unanimité

#### **Devis travaux foyer :**

Monsieur Loir présente les devis nécessaires à la mise aux normes du foyer Jean-Louis Garban :

Devis Brégé d'un montant de 3120€ TTC

Devis SATELEC d'un montant de 13043.76€ TTC

Devis Alliance Contrôle Vérification 3180€ TTC

Ces devis seront à exécuter avant la réunion de la commission de sécurité à la sous-préfecture, monsieur le maire demande aux membres d'approuver les devis.

Pour cette mise aux normes d'autres travaux seront à prévoir entre autres :

disjonction des alarmes incendie foyer/foyer annexe

Vote à l'unanimité

#### **Délégation du conseil municipal au maire :**

Monsieur le maire propose aux membres d'inclure l'article n°26 à la délibération de délégation du Conseil municipal au maire n°33/2020 en séance du 2 juin 2020.

**26° Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.**

Le conseil municipal doit fixer des limites à cette délégation.

Cette délégation permet au maire de demander plus rapidement des subventions et de remplir les dossiers concernés. Les membres décident d'autoriser Monsieur le maire à solliciter des demandes de subvention auprès de tout organisme ou désignation de subvention.

**Les membres votent à l'unanimité l'ajout de l'article n°26.**

#### **Informations**

Recensement de la population 2024, Christine Groetzinger et Jean-Pierre se chargeront de la coordination.

Yves Loir demande de rappeler aux associations :

- ayant besoin de matériel de la commune pour leurs manifestations de formuler leur demande le plutôt possible : sets brasserie, barrières, poubelles, déplacement de la scène.

- Les associations n'ont pas à prendre le matériel appartenant à sa commune dans la réserve sans autorisation formelle.
- pour les sets brasserie il sont "prêtés" au premier demandeur, demande à effectuer auprès du secrétariat de la mairie ou par mail à :

[services-techniques-villiers@laposte.net](mailto:services-techniques-villiers@laposte.net)

Grands électeurs : les titulaires et les suppléants s'organisent pour voir les candidats.

#### **Tour des commissions**

Commission cimetièrre :

En septembre des semis et des plantes seront installés dans le massif où les tuyas ont été coupés.

Commission animation

13 juillet : deux spectacles musicaux seront organisés.

Fin de séance 22h19.

Fait et délibéré en séance, le 4 juillet 2023.